

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CE289

présenté par
M. Taché, Mme Chatelain, M. Bayou, Mme Sebaihi, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Sas,
Mme Belluco, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës,
M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	250 000 000	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	250 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	250 000 000	250 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ensemble des économies réalisées sur les aides personnelles au logement justifient de revenir sur l'application d'un mois de carence pour l'ouverture de ce droit.

La mesure de contemporanéisation des ressources représente à la fois une modernisation et une économie importante. Il serait parfaitement justifié, dans le cadre d'une simplification et d'une modernisation du dispositif et pour plus d'équité, de supprimer une mesure source d'incompréhension et de colère pour les ménages modestes qui s'installent dans un nouveau logement.

Certes, cette mesure représente un coût supplémentaire mais largement inférieur à l'économie attendue de la mesure de contemporanéisation.

Cet amendement propose donc de réaffecter 250 000 000 euros en Autorisations d'engagement et en crédits de paiement à l'Action 1 « Aides personnelles » du programme 109 provenant de l'action 4 « Réglementation, politique technique et qualité de construction » du programme 135.

Cette proposition de mouvement de crédits est formelle, dans le respect des règles budgétaires de l'Assemblée nationale. Nous invitons au Gouvernement de lever le gage, si ces crédits viennent en diminution d'autres actions de la mission « Cohésion des territoires », du fait des règles de recevabilité des amendements parlementaires, il va de soi que le Gouvernement devrait abonder la mission « Cohésion des territoires » pour éviter un transfert de crédits pénalisant l'action d'un autre programme.

Nous rappelons aussi encore cette année nos nombreuses propositions du groupe écologiste NUPES de recettes supplémentaires, dont notamment un ISF écologique. Tout cela, qui financerait très largement les nouvelles dépenses portées par le présent amendement, a été balayé par le dogmatisme fiscal de la majorité relative Renaissance et du Gouvernement en première partie du présent projet de loi.

Amendement proposé par l'Union sociale pour l'habitat